

SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal de la commune de Sermaise, s'est réuni en session ordinaire, le trois du mois de septembre sous la présidence de Mr Bernard Lahondès, Maire, convocation le 29/06/2018.

Sont présents

Mme Leboucher
Mrs Bernard, Brière, Choynet, Launay, Massot, Miannay

Absents excuses

Mrs Ben Sanou, Ramassamy

Absent

Mrs Marek

Secrétaire de séance

Mr Brière Mickaël

Ordre du jour

- CCAS (membres, dissolution)
- Caisse des Ecoles (membres)
- Subventions 2018
- SPANC rapport annuel 2017 CCALS
- M49 mise à disposition CCALS
- M49 résultats 2017 transfert CCALS
- Créances éteintes et admission en non-valeur Budget communal
- Liste des postes communaux
- CLECT (CCALS/ADS)
- Nettoyeur Haute pression
- SEGILOG logiciels
- Augmentations de crédits
- Peupliers
- Commune nouvelle
- Questions diverses

Mr Launay donne un courrier de Mr Licois Moïse pour lecture. Il sera vu en question diverses. Le compte rendu du 9 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité des présents.

Mr le Maire donne lecture de la lettre de la Préfecture de Maine et Loire sur le budget communal 2018.

Mr le Maire donne lecture de la lettre de la Chambre Régionale des Comptes sur le compte administratif 2017 de la commune.

Mr Miannay demande s'il est possible de donner aux nouveaux conseillers le projet de budget communal 2018 fait en début d'année ainsi que le budget validé par la préfecture.

CCAS

Mr le Maire propose de dissoudre le CCAS au 31/12/2018. En effet, le CCAS est assuré financièrement que par les subventions de la commune. S'il est dissout, la commune exercera directement les attributions qui relèvent du CCAS.

Le conseil municipal décide par 5 pour, et 3 abstentions de dissoudre le CCAS au 31/12/2018.

CAISSE DES ECOLES

Afin que la Caisse des Ecoles soit complète, il est nécessaire de désigner un membre extérieur au conseil, car Mr Massot est maintenant conseiller municipal.

La commission est composée de 6 membres, Mr Ben Sanou, conseiller, Mme Pelissier, directrice de l'école, Mme Gourichon, parent d'élèves, Mme Havard, parent d'élèves, Mr Massot, conseiller municipal, il manque donc un membre extérieur.

Mr Massot se charge de trouver un parent d'élèves pour siéger à la Caisse des Ecoles. Ce sujet sera donc revu lors de la prochaine réunion de conseil.

SUBVENTIONS 2018

- Caisse des Ecoles 52 x 39 = 2 028 € reste à verser 1 012.17 €
- Sarmate Chasse 155 €
- APE 155 €
- Coopérative scolaire 600 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de voter ces subventions.

L'effectif de l'école est de 39 élèves dont 28 de Sermaise.

Une discussion s'engage entre les conseillers sur les diverses actions de l'APE. Mr Miannay indique qu'il manque de bénévoles au sein de l'APE, et il précise qu'il existe un manque de communication, ils ne sont pas assez informés des actions menées. Mr le Maire propose d'aider l'APE en votant une subvention plus importante, tous les conseillers ne sont pas d'accord. Mr Massot indique qu'il est difficile de motiver les parents d'élèves de l'école de Sermaise et que peut être Mme Masseur Aurélie ne délègue pas assez. Mr Brière précise qu'il manque le budget de l'APE. Mr le Maire indique qu'il va demander le budget et le solde de l'APE, afin de pouvoir délibérer sur une subvention complémentaire.

Mouvements de crédits

Désignation	Augmentation	Diminution
657361	312 €	
6411		312 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents ces mouvements de crédits.

SPANC RAPPORT ANNUEL 2017 CCALS

Après lecture et étude du rapport annuel 2017 du SPANC présenté par la CCALS, le conseil municipal approuve ce dernier à l'unanimité des présents.

Mr Brière demande s'il est possible de recevoir par le mail ce rapport.

M49 MISE A DISPOSITION CCALS

Procès-verbal de mise à disposition

Vu la délibération du 15/09/2016 de la CCALS prenant la compétence assainissement au 01/01/2018 sur l'ensemble du territoire,

Vu la délibération du 27/11/2017 de la commune acceptant le transfert de la compétence assainissement à la CCALS au 01/01/2018 et la dissolution du budget assainissement au 31/12/2017,

Il convient d'établir le présent procès-verbal afin d'acter la mise à disposition à la CCALS au 01/01/2018 des immobilisations communales (et des subventions transférables rattachées) nécessaires à l'exercice de cette compétence, figurant sur les listes ci-jointes.

Le solde du capital au 01/01/2018 des emprunts souscrits par le budget annexe assainissement, figurant sur la liste ci-joint, doivent également être transférés à la CCALS.

Ce procès-verbal est transmis au comptable public assignataire pour suite à donner.

Mr le Maire présente au conseil municipal le procès-verbal de mise à disposition à la CCALS des immobilisations communales du budget assainissement et des subventions transférables rattachées ainsi que le solde du capital au 01/01/2018 des emprunts souscrits.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents le transfert de ces immobilisations suivant le procès-verbal présenté.

Mr le Maire présente au conseil municipal le procès-verbal de mise à disposition de biens et d'équipements entre la commune de Sermaise et la CCALS, suite au transfert de la compétence assainissement au 01/01/2018.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents le transfert de biens et d'équipements suivant le procès-verbal présenté et autorise Mr le Maire à signer le procès-verbal.

M49 RESULTATS 2017 TRANSFERT DES EXCEDENTS A LA CCALS

Mr le Maire rappelle que lors de sa séance du 27/11/2017, le conseil municipal a approuvé le transfert de la compétence assainissement à la CCALS à compter du 01/01/2018.

Mr le Maire explique aux conseillers qu'il y a deux solutions, le transfert ou pas des excédents du budget M49 2017 à la CCALS.

Une discussion s'engage entre les conseillers sur cette proposition.

Le conseil municipal décide par 5 pour, 2 contre et 1 abstention de transférer les excédents du budget M49 2017 à la CCALS et de voter la décision modificative suivante :

Désignation	Augmentation
1068 (DI)	6 371.38 €
001 (RI)	6 371.38 €
678 (DF)	6 706.81 €
002 (RF)	6 706.81 €

CREANCES ETEINTES ET ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du dossier, accepte à l'unanimité des présents d'admettre en créances éteintes les créances de redevance d'assainissement de 2015 et 2016 pour un montant de 185.36 € et d'émettre le mandat ordinaire au compte 6542 pour ce montant.

Le conseil municipal après étude du dossier, accepte à l'unanimité des présents d'admettre en non-valeur la somme de 536.28 € et d'émettre le mandant en non-valeur au compte 6541 pour ce montant.

LISTE DES POSTES COMMUNAUX

Rappel des postes existants sur la commune de Sermaise au 09/07/2018.

Agents communaux Il a été demandé lors de la dernière réunion, une présentation des divers agents communaux.

Fabrice Blangis 35h/semaine soit 5 jours Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe,
Pascale Malet 28h/semaine cantine, garderie, nettoyage des bâtiments communaux, Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
Aurélié Masseau 23.75h/semaine école, garderie, Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe,

Carole Garanger Riverie 28h/semaine administratif, deux midis par semaine à la cantine, rédacteur principal de 1^{ère} classe,

Christelle Rabel contractuelle, remplaçante de Mme Malet, contrat au mois suivant les semaines scolaires et les besoins.

Mr Miannay et Mr Brière précisent qu'ils voulaient plus de détails sur les agents et le travail fait sur la commune. Mr le Maire précise qu'il ne reste qu'un agent technique et qu'il est difficile de tout faire. Mr Miannay demande quels sont les priorités à venir. Mr le Maire indique qu'il y a les routes et une journée par semaine est dédiée aux espaces verts.

Mr Miannay précise qu'il a trouvé un trousseau de clefs, qu'il a déposé chez Mr le Maire, car il ne connaissait pas l'emploi du temps de l'agent. Mr Brière précise qu'il a trouvé la station d'épuration ouverte.

Il est nécessaire de modifier, créer, les postes nécessaires suivant l'évolution de carrière des agents.

Le Conseil Municipal de Sermaise, après avoir pris connaissance du sujet établi et approuve à l'unanimité la liste des postes communaux comme suit :

Grade	Pourvu/Date	Non Pourvu/Date	Nbe d'heures
Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} classe	01/11/2016		23.75/35ème
Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} classe	01/07/2011	31/08/2018	28/35ème
Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} classe	01/05/2012		35/35ème
Rédacteur principal de 1 ^{ème} classe	01/01/2017		28/35ème
Attaché		01/09/2018	28/35ème
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	01/09/2018		28/35ème

CLECT (CCALS/ADS)

Après lecture par Mr le Maire du rapport 2018 de la CLECT, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'approuver le rapport de la CLECT en date du 05/07/2018.

NETTOYEUR HAUTE PRESSION ET DIVERS

Il est nécessaire d'acheter un nettoyeur haute pression et des brosses adaptables sur la débroussailleuse, après l'étude de plusieurs devis, le conseil municipal décide d'accepter la proposition de Mabéo pour un montant TTC de 658.80 €, ainsi que l'achat de brosses d'un montant de 178.87 € TTC.

SEGILOG logiciels

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le règlement de la facture des logiciels Segilog, pour un montant de 1 850 € TTC.

AUGMENTATIONS DE CREDITS (pour le nettoyeur haute pression et les logiciels)

Désignation	Comptes
2051	+ 1650 €
2158	+ 850 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, les augmentations de crédits ci-dessus.

PEUPLIERS/SAPINS

En 1997, des peupliers et des sapins ont été plantés.

Les peupliers sont venus à maturité, il serait souhaitable de les estimer.

Sapins : afin de permettre l'élargissement de leurs pousses il serait nécessaire de les éclaircir, soit un pied sur deux et d'envisager un bagage.

Les conseillers municipaux décident de faire appel à un spécialiste pour évaluer ces tâches.

COMMUNE NOUVELLE

Mr Miannay précise qu'il a trouvé des informations sur la commune nouvelle. Un référendum peut être proposé par les conseillers. Une discussion sur ce sujet s'engage entre les conseillers municipaux, avec les avantages, les inconvénients et les inquiétudes (école, agents communaux, impôts locaux, etc..). Mr Miannay propose de faire ce référendum au printemps. Mme Leboucher précise qu'il faudrait peut-être voir quelle commune serait favorable pour recevoir Sermaise. Mr le Maire précise qu'il va se renseigner auprès de la Préfecture pour les modalités de ce référendum.

QUESTIONS DIVERSES

SIEML Les conseillers acceptent la proposition du syndicat pour échelonner le changement des lanternes et des ampoules.

Mr Brière demande d'avoir les comptes rendus de la CCALS depuis janvier 2018.

Mr le Maire donne lecture de la lettre de Mr Licois Moïse, les conseillers donnent un avis favorable à la demande d'une pose d'une stèle commémorative pour les anciens combattants d'Algérie, en face le lavoir. Mr le Maire précise qu'il faudra définir les conditions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Ainsi ont délibéré, les membres présents.